

Ecocéa : un nouveau site pour la métha

17 septembre 2012 – Sylvia BARON

➤ *Les élus de Saône et Loire ont publiquement confirmé souhaiter traiter une belle partie des déchets ménagers via la méthanisation : les dés sont jetés et le projet baptisé Ecocéa, qui nécessitera 40 millions d'euros d'investissement, sera installé à Chagny, sur 6 hectares. Rendez-vous est donné en 2014 : l'usine à biogaz et à compostage sera sortie de terre, voire mise en service, s'il n'y a pas de "retard à l'allumage", cela va sans dire; à terme, le site occupera une vingtaine de salariés. Le Président du SMET71, Bernard Duparay, et le Directeur général, Vincent Tramoy, laissent clairement entendre qu'il s'agira d'un modèle quasi unique en son genre...*

◆ Après environ cinq années de tergiversations, on avance enfin de concert ! Compostage et méthanisation feront donc bon ménage du côté de Chagny, en Saône et Loire et ce via la mise en œuvre effective d'un projet dont les travaux de terrassement devraient commencer en novembre prochain. L'objectif est de capter la moitié des 75 000 tonnes annuelles de déchets ménagers provenant du Nord de Mâcon jusqu'au sud de Beaune, actuellement conduits à l'enfouissement, à Granges, à 30 km de Chagny, de pratiquer un compostage de qualité et par conséquent du compost qui sera vendu aux agriculteurs de la région : on parle déjà de 25 à 30 000 tonnes annuelles qui alimenteraient environ 200 exploitations agricoles réparties à l'Est du département.

↳ Ce n'est pas tout ! Le biogaz produit sera injecté directement dans le réseau de gaz naturel après avoir été « *nettoyé* ». Ceci est présenté comme étant une première en France. Pas de problème de débouché à déplorer puisque le méthane sera vendu à un gazier, lequel revendra cette énergie à une PME locale : Terreal, via ses deux usines de fabrication de tuiles en terre cuite, est parée à consommer la production attendue qui ne couvrira, certes, pas tous ses besoins mais qui réduira en conséquence sa facture énergétique. Pour le SMET, le prix d'achat est déjà fixé à 10 cents le KW/heure. La production est estimée à 2 méga watt/heure par an pour 5 millions de m³ de méthane.

↳ L'évènement n'est pas mineur : l'usine en question est la première dans le genre et la seule qui soit prévue par le plan départemental d'élimination des déchets... **TIRU**, qui a emporté le marché, confiera la construction de l'usine, qui sera assurée par Eiffage, à partir du projet dessiné par le Chalonnais Olivier Le Gallée. La filiale d'EDF exploitera le site pendant 5 ans, à renouveler, si affinité.

Il s'agit d'un « *morceau* » de choix : 40 millions d'euros d'investissement, ce n'est pas une mince affaire. Pour l'heure, on sait que le Conseil Général de Saône et Loire, dans le cadre du Plan Départemental d'Éliminations des ordures ménagères, mettra deux millions au pot. L'Etat (via l'Ademe) et la Région n'ont pas encore fait savoir quel sera le montant de leur participation.

↳ Seul petit couac au programme...

La situation pourra paraître cocasse à certains : si les parties prenantes se montrent happy, les grenouilles du coin et surtout leurs défenseurs font un peu la bouille... Batraciens et amphibiens occupent en effet le terrain, notamment via une mare située au cœur du site ; cette faune, jugée exceptionnelle à l'échelle européenne, par les spécialistes européens se devra donc d'être protégée. D'ores et déjà, des mesures sont envisagées, allant dans ce sens. Il s'agirait d'intervenir sur la période au cours de laquelle cette faune quitte le site pour s'enterrer en forêt pendant la période hivernale, et puis, de réaliser plusieurs autres mares qui accueilleraient de nouvelles colonies.

Quant au consommateur, il pourrait imaginer que grâce à la valorisation des déchets, la TEOM aura tendance à baisser. Que nenni. Qu'on se le dise : produire du gaz n'est pas gratuit !